

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 17/09/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, PATEY Stéphanie.

Avaient donné pouvoir : BRUGERE Thierry à DENOUVION Victor, TOUILE ET HARROUFF Sofia à PATEY Stéphanie

Était absent : SCHMIDT Franck

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 28
Pour : 28
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-77 – AFFECTATION DE LA SALLE DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DES MARIAGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-30-1,

Vu la proposition de Monsieur le Maire en date du 9 juillet 2025,

Considérant que la salle actuelle des Conseils Municipaux et des Mariages, située à l'étage de l'Hôtel de Ville, n'est pas accessible par ascenseur et ne répond plus aux besoins du Conseil municipal et des administrés,

Considérant que la Maison de la Culture de Saint-Jory, qui ouvrira prochainement au public, comporte une salle de cérémonie adaptée à la célébration des mariages et aux réunions du Conseil municipal,

Considérant que cette nouvelle salle, située rue du Château Nicolas Bachelier, présente des caractéristiques garantissant les conditions d'une célébration solennelle, publique et républicaine,

Considérant que la Commission Sécurité et Accessibilité, réunie le 18 juin 2025, n'a émis aucune réserve quant à l'affectation de cette nouvelle salle,

Considérant que le projet de décision d'affectation de cette salle comme la salle des mariages a été transmis et autorisé par Monsieur le Procureur de la République,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'affectation de la nouvelle salle des Conseils Municipaux, qui sera transférée de l'Hôtel de Ville (place de la République) à la salle de cérémonie de la Maison de la Culture de Saint-Jory, dénommée la salle des Poutres, située rue du Château Nicolas Bachelier.

ACTE que le Procureur de la République a autorisé le changement de salle pour les célébrations des mariages, qui sera transférée de l'Hôtel de Ville (place de la République) à la salle de cérémonie de la Maison de la Culture de Saint-Jory, dénommée la salle des Poutres, située rue du Château Nicolas Bachelier.

DIT que Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision à Monsieur le Procureur de la République et de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce changement.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 08 OCT. 2025


Le Maire, Victor DENOUVION


Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20250923-DELIB202577-DE
Reçu le 26/09/2025

